Indices IGA et IGAB pour le département de l'Indre-et-Loire

• IGAB : indice granulats autorisables (tonnage de référence diminué de 4% par an)

Tonnage de référence utilisé pour le calcul de l'IGAB jusqu'au $\mathbf{1}^{er}$ janvier 2015 inclus : 1 415 000 t (tonnage autorisé au 01/01/2005)

IGAB (en tonnes)	
Au 1er janvier 2005	1 415 000
Au 1er janvier 2006	1 358 400
Au 1er janvier 2007	1 301 800
Au 1er janvier 2008	1 245 200
Au 1er janvier 2009	1 188 600
Au 1er janvier 2010	1 132 000
Au 1er janvier 2011	1 075 400
Au 1er janvier 2012	1 018 800
Au 1er janvier 2013	962 200
Au 1er janvier 2014	905 600
Au 1er janvier 2015	849 000
Au 1er janvier 2016	815 040
Au 1er janvier 2017	782 438
Au 1er janvier 2018	751 141
Au 1er janvier 2019	721 095
Au 1er janvier 2020	692 251
Au 1er janvier 2021	664 561

• IGA: indice granulats autorisés

Au 1^{er} janvier 2019 : 880 600 tonnes.

Rappel au 1^{er} janvier 2018 : 880 600 tonnes.

- Pas de tonnage autorisable dans l'Indre-et-Loire au 1^{er} janvier 2019.
- Bilan des extractions 2017* de granulats alluvionnaires en lit majeur : 486 136 tonnes.

^{*}données issues de la plate-forme GEREP suite aux résultats de l'enquête annuelle carrière